# Art. 7 Zone spéciale – Château Grand-Ducal [SPEC-GD]

La zone spéciale – Château Grand-Ducal, englobant toutes les parties du territoire faisant partie du patrimoine Grand-Ducal, est destinée aux bâtiments, infrastructures, installations et espaces verts, en relation avec la vocation du domaine du château Grand-Ducal.

On distingue:

* SPEC-GD, y sont admis des bâtiments, infrastructures et installations en relation directe avec les besoins du site et s’intégrant de manière harmonieuse dans le patrimoine naturel existant.

# Art. 13 Règles applicables à toutes les zones urbanisées

Les constructions, aménagements et affectations d'immeubles dûment autorisés et non conformes au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement bénéficient d'un droit acquis. Des travaux de transformations mineures, de conservation et d’entretien sont autorisés.